



Addendum aux Procès-verbaux de l'Assemblée des Membres

Congrès mondial de la nature
Marseille, France
3 au 10 septembre 2021



Addendum aux Procès-verbaux de l'Assemblée des Membres

Congrès mondial de la nature
Marseille, France
3 au 10 septembre 2021

PROJET préparé par Tim Jones
Chef Rapporteur pour l'Assemblée des Membres au Congrès de Marseille

Résumé des discussions et du vote en ligne des motions, avant l'Assemblée des Membres, à l'occasion du prochain Congrès de l'UICN

Motions soumises par les Membres de l'UICN

Les discussions et le vote en ligne de 109 motions soumises par les Membres ont pris fin en octobre 2020. La pandémie de Covid-19 étant à l'origine des incertitudes relatives à la date et aux modalités du Congrès, les Membres ont décidé, à une écrasante majorité, que « *par exception au paragraphe 62septimo des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, les motions adoptées par ce vote électronique prennent effet à la clôture du vote électronique des motions* ». En conséquence, les 109 motions que les Membres ont adoptées par vote électronique sont entrées en vigueur aux fins de devenir politique de l'UICN en octobre 2020. Dix-neuf autres motions soumises par les Membres ont été transmises à l'Assemblée des Membres pour un débat plus approfondi et n'ont pas fait l'objet d'un vote électronique. D'autres détails sont à consulter ici : <https://www.iucncongress2020.org/fr/le-congres/assemblee-des-membres/motions>

Motions relatives à la gouvernance

Suite aux discussions en ligne, d'octobre à décembre 2020, concernant neuf motions comprenant des propositions d'amendements aux Statuts de l'UICN, ainsi que d'autres questions de gouvernance, le Comité institutionnel et de la gouvernance du Conseil a décidé de transmettre les neuf motions à l'Assemblée des Membres pour discussions plus approfondies et de ne pas les soumettre à un vote électronique au début de 2021, comme prévu précédemment. D'autres détails peuvent être consultés ici : <https://www.iucncongress2020.org/fr/le-congres/assemblee-des-membres/amendements-aux-statuts-de-luicn>

Autres décisions du Congrès

Suite au report du Congrès, le Conseil de l'UICN a décidé de soumettre plusieurs points clés additionnels concernant le fonctionnement du Congrès (notamment le Programme et le Plan financier de l'UICN pour 2021-2024, d'autres questions relatives aux finances et aux Membres, et les mandats des Commissions) à un vote électronique, au début de 2021. Des discussions en ligne ont eu lieu sur ces points, du 22 octobre au 3 décembre 2020, et un vote électronique a été organisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021. Le reste du présent document résume les résultats des discussions en ligne et du vote électronique pour les 12 décisions concernées, comme suit :

- D01 Programme de l'UICN 2021-2024
- D02 Plan financier de l'UICN 2021-2024
- D03 Proposition relative aux cotisations des Membres
- D04 Rescision des droits de Membres dont les cotisations n'ont pas été payées
- D05 Nomination des vérificateurs aux comptes
- D06 États financiers vérifiés pour la période 2016-2019
- D07 Proposition de mandat pour la Commission de l'éducation et de la communication (CEC)
- D08 Proposition de mandat pour la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)
- D09 Proposition de mandat pour la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)
- D10 Proposition de mandat pour la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)
- D11 Proposition de mandat pour la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE)
- D12 Proposition de mandat pour la Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

Motion D01 Programme de l’UICN 2021-2024

Résumé de la discussion en ligne

Dix-neuf Membres de l’UICN font des commentaires sur le fond et proposent des amendements.

Le Center for Environmental Legal Studies – CEL (États-Unis d’Amérique – États-Unis) et l’International Council of Environmental Law – ICEL (États-Unis) demandent un réexamen de la décision prise par le Conseil de l’UICN de rejeter la Motion 40107 relative à l’intégration dans le Programme 2021-2024 de l’atténuation des facteurs énergétiques du changement climatique. Le Secrétariat de l’UICN note que le Comité du Programme et des politiques (CPP) du Conseil a tenu compte de la décision prise par les Membres, à l’Assemblée des Membres de 2016, de rejeter un amendement semblable proposant l’ajout d’un thème sur l’énergie au Programme de l’UICN 2017-2020. En réponse, le CEL et l’ICEL estiment que la gravité des menaces liées au changement climatique a pris une ampleur exponentielle et mérite un nouvel examen de la Motion 40107. Le CPP confirme sa décision relative au rejet de la Motion 40107 mais décide de renforcer le texte du Programme 2021-2024 portant sur le changement climatique et la nécessité d’abandonner les combustibles fossiles.

Répondant à une question du Comité national japonais de Membres de l’UICN, le Secrétariat précise que le but de la « plateforme numérique » prévue à la Section 8 du projet de Programme 2021-2024 consiste à documenter les contributions de l’ensemble de l’Union à la réalisation du Programme et, en conséquence, des Objectifs de développement durable, de l’Accord de Paris et du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

Le Margaret Pyke Trust (Royaume-Uni) insiste sur le fait que le projet de Programme 2021-2024 devrait mettre en lumière les liens réciproques entre la santé humaine et celle de l’environnement.

Le World Resources Institute, soutenu par Thinking Animals Inc., Wildlife Conservation Society, International Association of Fish and Wildlife Agencies, Conservation International, Natural Resources Defense Council et National Whistleblower Center (toutes basées aux États-Unis), ainsi que Culture and Environment Preservation Association (Cambodge), demande que le projet de Programme 2021-2024 traite de manière explicite les effets de la pandémie de Covid-19. Le Margaret Pyke Trust et l’Agence Parcs Canada (APC) sont du même avis mais proposent de le faire dans le contexte d’interactions plus générales entre la santé humaine et celle de l’environnement. L’APC propose plusieurs amendements spécifiques. Le Groupe de spécialistes de la santé animale de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l’UICN décrit l’élaboration, par la CSE, d’une analyse de situation sur les liens entre les espèces sauvages et l’émergence de maladies infectieuses chez l’être humain. Parks Victoria (Australie), avec l’appui du Département de l’agriculture, de l’eau et de l’environnement du Gouvernement australien, propose des amendements mettant en évidence l’importance critique des relations entre les êtres humains et la nature pour la conservation de la biodiversité. En réponse à ces interventions, le CPP entreprend, avec le Secrétariat de l’UICN, de préparer un addendum au Programme sur les liens entre la conservation de la nature et la santé humaine.

Wildlife Conservation Society, Natural Resources Defense Council (NRDC), National Whistleblower Center et Earth League International estiment en outre que le Programme devrait accorder beaucoup plus d’attention à l’importance de l’exploitation directe des espèces, en particulier le commerce des espèces sauvages et la criminalité liée aux espèces sauvages. NRDC présente un certain nombre de projets d’amendements spécifiques.

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (France) propose des ajouts pour élargir la vision de la conservation énoncée dans le projet de Programme.

L'Agence pour l'environnement de Norvège présente un certain nombre de projets d'amendements spécifiques.

Antarctic and Southern Ocean Coalition (États-Unis) demande que le Programme fasse peser l'influence de l'UICN sur les efforts de création de nouvelles Aires marines protégées dans l'océan Austral.

Sustainable Forestry Inc. – SFI (États-Unis) demande que l'UICN et ses Membres continuent de se concentrer sur le rôle clé des forêts gérées de manière durable si l'on veut obtenir des résultats positifs pour la biodiversité mondiale. SFI invite aussi instamment à adopter une perspective plus large sur les « emplois verts » au-delà des « moyens d'existence ruraux » conventionnels.

En outre, quatre Membres soumettent des déclarations d'appui général au Programme.

Tenant compte des commentaires et des amendements proposés, le CPP prépare un texte révisé et le soumet au vote en ligne.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 1

Sur proposition du Directeur général de l'UICN et après l'approbation du Conseil, conformément à l'Article 88 (e) des Statuts, les Membres de l'UICN **APPROUVENT** le Programme de l'UICN 2021-2024.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D01	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	140 (100 %)	0	3
Catégorie B	710 (99 %)	5 (1 %)	18

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D02 Plan financier de l'UICN 2021-2024

Résumé de la discussion en ligne

Répondant aux points soulevés par National Whistleblower Center (États-Unis), le Responsable en chef des finances note que des ressources administratives (non affectées) s'élevant à environ 1 million CHF sont actuellement investies dans un soutien dédié aux appels de fonds, et qu'un montant semblable est investi dans la communication mondiale, ce qui représente dans chaque cas environ 3 % du budget non affecté de l'UICN et moins de 1 % de son budget total. Il apporte des précisions concernant l'attribution de ces investissements. L'augmentation de 10 % des cotisations des Membres se fonde sur l'application du Guide des cotisations des Membres qui sera voté conformément à la Motion D03 et la croissance prévue du nombre de Membres dans la période 2021-2024. Des consultations auprès des Membres ont eu lieu fin 2019 et début 2020 en vue de proposer des changements à la méthodologie régissant les cotisations. Le Plan financier est soutenu par un Plan opérationnel dont il est question dans le document. En outre, il serait soutenu par un plan d'application qui sera élaboré dans la première partie de 2021.

Le Ministère de l'environnement de Finlande demande si une évaluation du risque de perdre des Membres, par suite de la révision du système des cotisations, a été entreprise.

En outre, deux Membres soumettent des déclarations d'appui général.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 2

Sur proposition du Directeur général de l'UICN et après l'approbation du Conseil, conformément à l'Article 88 (e) des Statuts et l'Article 91 du Règlement, les Membres de l'UICN **APPROUVENT** le Plan financier de l'UICN 2021-2024.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D02	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	132 (99 %)	1 (1 %)	8
Catégorie B	651 (99 %)	6 (1 %)	68

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D03 Proposition relative aux cotisations des Membres

Résumé de la discussion en ligne

Des commentaires sur le fond sont communiqués par sept Membres de l'UICN. Fundación Ambiente y Recursos Naturales (Argentine) estime que la proposition est équitable et raisonnable, notant que beaucoup d'autres organisations constituées de Membres ont tenu compte du budget général des Membres et pas seulement du budget de fonctionnement. Cornell Botanic Gardens (États-Unis d'Amérique – États-Unis) estime que les organisations « attachées à un lieu particulier », y compris les jardins botaniques, auront des difficultés à payer des cotisations fondées sur leur budget général et que la nouvelle structure des cotisations proposée est inéquitable. Thinking Animals Inc. (États-Unis), National Whistleblower Center (États-Unis), Antarctic and Southern Ocean Coalition (États-Unis) proposent toutes de différer cette motion pour examen à l'Assemblée des Membres lors du prochain Congrès de l'UICN. L'Association Sénégalaise des Amis de la Nature (Sénégal) suggère que le Conseil évalue, sur une base régionale, la réalité de la situation à laquelle sont confrontés les Membres incapables de payer leurs cotisations. Environment and Conservation Organisations of New Zealand (Nouvelle-Zélande) apporte un appui général mais note qu'il serait important pour tous les Membres de connaître le montant des cotisations à payer en 2021. En outre, un Membre manifeste un appui général à la motion.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 3

Sur proposition du Conseil de l'UICN, les Membres de l'UICN

1. **ADOPTENT** la proposition relative aux cotisations des Membres, conformément à l'Article 20 (f) des Statuts de l'UICN (Annexe 1) ; et

2. **DONNENT MANDAT** au Conseil de 2021-2024 de :

- **POURSUIVRE LES TRAVAUX** accomplis par le Conseil 2016-2020 sur :
 - a. la question des cotisations pour les organisations qui entretiennent de grandes infrastructures et les organismes gouvernementaux ;
 - b. la question des avantages d'être Membre et des Membres qui, en raison de difficultés financières, ne sont pas en mesure de payer leur cotisation ; et de
- **SOUMETTRE** les deux propositions aux Membres de l'UICN pour vote électronique avant le prochain Congrès.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D03	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	122 (94 %)	8 (6 %)	13
Catégorie B	621 (96 %)	27 (4 %)	82

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D04 Rescision des droits de Membres dont les cotisations n'ont pas été payées

Résumé de la discussion en ligne

Les Membres de l'UICN ne font pas de commentaires sur le fond et ne proposent pas d'amendements. Deux Membres soumettent des déclarations d'appui général à la proposition telle qu'elle est rédigée.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 4

Les Membres de l'UICN EXAMINENT la liste des Membres de l'UICN dont les cotisations de Membres ont deux ans ou plus d'arriérés et **VOTENT** en faveur de la rescision des derniers droits de ces Membres.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D04	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	93 (87 %)	14 (13 %)	36
Catégorie B	524 (90 %)	58 (10 %)	146

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D05 Nomination des vérificateurs aux comptes

Résumé de la discussion en ligne

Les Membres de l'UICN ne font pas de commentaires sur le fond et ne proposent pas d'amendements. Trois Membres soumettent des déclarations d'appui général.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 5

Sur recommandation du Conseil de l'UICN, les Membres de l'UICN **NOMMENT** PricewaterhouseCoopers comme vérificateurs aux comptes de l'UICN pour les années 2021 à 2022 et **DEMANDENT** au Conseil de nommer les vérificateurs aux comptes pour les années 2023 à 2024 après un processus de sélection compétitif.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D05	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	120 (98 %)	3 (2 %)	20
Catégorie B	659 (99 %)	6 (1 %)	63

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D06 États financiers vérifiés pour la période 2016-2019

Résumé de la discussion en ligne

Les Membres de l'UICN ne font pas de commentaires sur le fond et ne proposent pas d'amendements. Deux Membres soumettent des déclarations d'appui général.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 6

Les Membres de l'UICN **APPROUVENT** les États financiers vérifiés pour les années 2016 à 2019 *soumis par* le Directeur général.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D06	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	128 (98 %)	2 (2 %)	10
Catégorie B	654 (100 %)	3 (0 %)	73

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D07 Proposition de mandat pour la Commission de l'éducation et de la communication (CEC)

Résumé de la discussion en ligne

Les Membres de l'UICN ne font aucun commentaire sur le fond.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 7

Sur proposition du Conseil de l'UICN, les Membres de l'UICN **APPROUVENT** le mandat de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) de l'UICN pour la période 2021-2024.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D07	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	135 (100 %)	0 (0 %)	8
Catégorie B	708 (100 %)	0 (0 %)	20

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D08 Proposition de mandat pour la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)

Résumé de la discussion en ligne

Les Membres de l'UICN ne font aucun commentaire sur le fond.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 8

Sur proposition du Conseil de l'UICN, les Membres de l'UICN **APPROUVENT** le mandat de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) de la UICN pour la période 2021-2024.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D08	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	135 (100 %)	0 (0 %)	8
Catégorie B	705 (100 %)	2 (0 %)	22

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D09 Proposition de mandat pour la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)

Résumé de la discussion en ligne

Quatre Membres de l'UICN font des commentaires sur le fond. Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras José Benito Vives de Andreis (Colombie) soumet trois textes d'amendements spécifiques à la « Vision » et aux « Priorités du Programme » du mandat proposé pour la CPEES. National Whistleblower Center (États-Unis), soutenu par Earth League International (États-Unis), demande quel est le rôle du Groupe de spécialistes de la criminologie écologique de la CPEES, propose une référence spécifique dans le mandat à la contribution de la CPEES à la lutte contre la criminalité liée aux ressources naturelles et demande instamment de reconnaître l'importance des lanceurs d'alerte dans le cadre de la Priorité du Programme « gouvernance efficace et équitable ». Earth League International demande aussi que les Approches stratégiques et les Priorités du Programme traitent du rôle de la CPEES en réponse à la pandémie de Covid-19. Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (France) soumet un amendement destiné à faire explicitement référence à l'Accord de Paris sur le climat dans la Priorité du Programme « repenser la nature et l'économie ». En outre, deux Membres soumettent des déclarations d'appui général.

Tenant compte des commentaires et des amendements proposés, un texte révisé est préparé et soumis à un vote en ligne.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 9

Sur proposition du Conseil de l'UICN, les Membres de l'UICN **APPROUVENT** le mandat de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) de l'UICN pour la période 2021-2024.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D09	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	130 (100 %)	0 (0 %)	13
Catégorie B	704 (100 %)	1 (0 %)	23

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D10 Proposition de mandat pour la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)

Résumé de la discussion en ligne

Dix Membres de l'UICN font des commentaires sur le fond. Antarctic and Southern Ocean Coalition (États-Unis d'Amérique – États-Unis) propose d'inclure les zones de l'Antarctique et de l'océan Austral qui se trouvent en dehors de la juridiction nationale dans les Objectifs et Domaines de Programme de la CSE. National Whistleblower Center (États-Unis) demande de faire référence à la pandémie de Covid-19 – et éventuellement aux pandémies futures – en rapport avec les espèces sauvages et demande en outre d'inclure la lutte contre le trafic d'espèces sauvages dans les Objectifs de la CSE. Association of Zoos and Aquariums (États-Unis) convient que la CSE pourrait jouer un rôle important dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages. Natural Resources Defense Council – NRDC (États-Unis) soumet un amendement pour mentionner explicitement les résultats du Rapport 2019 de l'IPBES. NRDC soutient les commentaires de National Whistleblower Center du point de vue du trafic des espèces sauvages mais estime que la mention du trafic/commerce illégal des espèces sauvages devrait être élargie pour tenir compte de toutes les formes d'exploitation directe des espèces. NRDC propose en outre d'inclure une référence au principe de précaution dans la section des Objectifs du projet de mandat de la CSE et soumet des amendements spécifiques à huit Résultats clés concernant les espèces (RCE) : 2, 4, 5, 7, 9, 11, 14 et 15. À propos de RCE 4, Thinking Animals Inc. (États-Unis) demande que l'UICN, en général, déploie des efforts plus marqués pour publier les travaux de la CSE et des autres Commissions. Wildlife Conservation Society – WCS (États-Unis) présente des projets d'amendements spécifiques aux RCE 2, 10, 12 et 13. International Association of Fish and Wildlife Agencies – IATWA (États-Unis) soutient généralement le projet de mandat mais estime que la CSE devrait soutenir le commerce durable et légal en tant qu'outil de conservation. L'IATWA est d'accord avec les révisions du texte du RCE 13 soumis par WCS mais estime que la clarté pourrait être améliorée en apportant une modification à une phrase. Le Ministerio para la Transición Ecológica y el Reto Demográfico (Espagne) attire l'attention sur une erreur dans le texte espagnol.

En outre, il y a deux déclarations générales d'appui au mandat de la CSE tel qu'il est rédigé à l'origine.

Tenant compte des commentaires et des projets d'amendements proposés, un texte révisé est préparé et soumis pour un vote en ligne.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 10

Sur proposition du Conseil de l'UICN, les Membres de l'UICN **APPROUVENT** le mandat de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN pour la période 2021-2024.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D10	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	135 (100 %)	0 (0 %)	8
Catégorie B	703 (99 %)	7 (1 %)	21

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D11 Proposition de mandat pour la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE)

Résumé de la discussion en ligne

Six Membres de l'UICN font des commentaires sur le fond, y compris des propositions d'ajouts ou d'autres amendements. Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (France) propose d'ajouter la lutte contre la criminalité liée à l'environnement parmi les Objectifs de la CMDE. National Whistleblower Center (États-Unis), soutenu par Natural Resources Defense Council (États-Unis), Earth League International (États-Unis) et International Association of Fish and Wildlife Agencies (États-Unis), note que le projet de mandat ne décrit ni le rôle de la CMDE en réponse à la pandémie de Covid-19 et à de futures pandémies, ni son rôle dans la lutte contre la criminalité liée aux ressources environnementales et naturelles et propose des amendements correspondant aux Objectifs et sections Priorités du projet de mandat. Environment and Conservation Organisations of New Zealand approuve les commentaires de National Whistleblower Center et propose d'autres amendements à la Vision et aux Objectifs du projet de mandat. En outre, il y a deux autres déclarations générales en appui au mandat de la CMDE tel qu'il est rédigé à l'origine.

Tenant compte des commentaires et des amendements proposés, un texte révisé est préparé et soumis au vote en ligne.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 11

Sur proposition du Conseil de l'UICN, les Membres de l'UICN **APPROUVENT** le mandat de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) de l'UICN pour la période 2021-2024.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D11	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	132 (100 %)	0 (0 %)	11
Catégorie B	696 (100 %)	3 (0 %)	25

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).

Motion D12 Proposition de mandat pour la Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

Résumé de la discussion en ligne

Huit Membres de l'UICN font des commentaires, dont trois sont des déclarations d'appui général au mandat de la CMAP. Antarctic and Southern Ocean Coalition (États-Unis d'Amérique – États-Unis) et Environment and Conservation Organisations of New Zealand demandent que le mandat de la CMAP englobe spécifiquement les zones au-delà de la juridiction nationale et soutiennent l'établissement d'Aires marines protégées dans l'océan Austral et en Antarctique. National Whistleblower Center (États-Unis) demande que le mandat soit mis à jour pour tenir compte du rôle de la CMAP a) contre les impacts de la Covid-19 et de futures pandémies sur les aires protégées et b) contre la criminalité liée aux ressources naturelles. Earth League International (États-Unis) soutient ce dernier point et demande en outre que le mandat de la CMAP comprenne un appui aux gardes-parcs qui sont des défenseurs de première ligne. Thinking Animals Inc. (États-Unis) recommande d'introduire une disposition pour faire participer plus proactivement le secteur privé à la création et à la gestion d'aires protégées. Environment and Conservation Organisations of New Zealand suggère plusieurs domaines

additionnels d'engagement potentiel pour la CMAP, notamment la protection de zones extraterrestres telles que la Lune ou Mars.

Tenant compte des commentaires et des amendements proposés, un texte révisé est préparé et soumis au vote en ligne.

Résultat du vote électronique

DÉCISION 12

Sur proposition du Conseil de l'UICN, les Membres de l'UICN **APPROUVENT** le mandat de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN pour la période 2021-2024.

Le résultat du vote électronique, réalisé entre le 27 janvier et le 10 février 2021, est le suivant :

Motion D12	OUI	NON	ABSTENTIONS*
Catégorie A	134 (100 %)	0 (0 %)	8
Catégorie B	709 (100 %)	3 (0 %)	14

* Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme des votes exprimés (Statuts de l'UICN, Article 32).